

Angers, le 14 février 2022

Cher adhérent,

En votre qualité d'association adhérente ou adhérent individuel, nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre Assemblée Générale

Le SAMEDI 12 MARS 2022 - Salle de l'Abbaye

Maison de quartier l'Archipel 19, rue de l'Abbaye 49100 ANGERS

Accueil à partir de 14h00 (avec possibilité de renouvellement d'adhésion)

*Nous regrettons vivement, pour des raisons de précautions sanitaires,
de ne pouvoir vous proposer au préalable un déjeuner partagé et convivial.*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022 de 14h30 à 17h00

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de l'AG 2021
- Rapport moral et rapport d'activité 2021
- Rapport financier 2021
- Orientations 2022 (développement du projet "Arbres" avec création d'un poste salarié)
- Budget prévisionnel 2022, lancement d'une campagne de dons et cotisations 2023
- Renouvellement du Conseil d'Administration*
- Présentation de FNE Pays-de-la-Loire et ses deux projets phares pour 2022
- Débat et discussion - Temps d'échange avec les associations et adhérents individuels

Tous les documents seront disponibles quelques semaines avant l'AG sur :

<https://www.sauvegarde-anjou.org/documents-pour-assemblee-generale-2022/>

Il est rappelé que l'Assemblée Générale est constituée :

- par le Président de chaque association adhérente ou d'un délégué pourvu d'un mandat signé par le président ; il peut être accompagné de deux autres membres de l'association.
- par les membres du collège des individuels qui peuvent donner mandat à un autre membre, dans la limite de deux pouvoirs nominatifs par membre.

*Si vous souhaitez rejoindre notre CA, merci de faire acte de candidature auprès du bureau, avant le 2 mars 2021, par mail à l'adresse : contact@sauvegarde-anjou.org

Comptant sur votre présence, nous vous adressons, cher adhérent, nos confraternelles salutations.

Les co-présidentes, Régine Bruny et Florence Denier-Pasquier

PS : Réunion organisée dans le respect des consignes sanitaires : masques et distanciation sociale